

T2.3.3 - Rapport et tableau de comparaison raisonnée des schémas et sources de financement pour l'aménagement à long terme et durable GEECCTT

06/2019

Regione Liguria

Table des matières

Partie I : Bref aperçu de l'accès aux fonds européens et des modalités de financement des GECT suivants : CECT, GECT RHIN-ALPES, GECT TRITIA et GECT PROUD

1. CETC
2. Alliance interrégionale pour le GECT du corridor Rhin-Alpes
3. European Grouping of Territorial Cooperation TRITIA limited
4. Eisenbahnneubaustrecke Dresden Prag EVTZ / Nové železniční spojení Drážďany - Praha ESÚS (GECT PROUD)

Partie II : Mappage des instruments de financement en matière de mobilité et transports dans la programmation post 2020

1. Introduction : le nouveau Cadre financier pluriannuel 2021-2027
2. Fonds de développement régional et Fonds de cohésion - INTERREG
3. Marché unique, innovation et agenda numérique
4. Cohésion et valeurs
5. Ressources et environnement naturels

Partie I :

Bref aperçu de l'accès aux fonds européens et des modalités de financement des GECT suivants : CECT, GECT RHIN-ALPES, GECT TRITIA et GECT PROUD

1. CETC

Le GECT est impliqué dans trois projets européens : deux d'entre eux TENTacle et NSB CoRe avaient pour but la mise en œuvre de la politique de connexion Adriatique-Baltique. Le troisième programme TalkNET visait à développer la coopération avec les opérateurs de la partie sud du corridor.

Le CETC est en train de préparer une proposition pour le programme Coopération Europe CENTRALE - Interreg.

Depuis 2017 il participe de manière continue aux trois projets mentionnés avec les budgets prévus suivants :

- TENTacle: budget de 3 500 000 euros n'ayant plus de cofinancement européen
- NSB Core: budget de 3 300 000 euros n'ayant plus de cofinancement européen
- TalkNet: budget de 2 500 000 euros n'ayant plus de cofinancement européen

Le CETC dispose de ressources budgétaires mises à disposition par les partenaires (les régions adhérentes) et emploie quatre personnes.

La collaboration avec les parties prenantes permet aux projets d'être durables même sans cofinancement européen.

2. Alliance interrégionale pour le GECT du corridor Rhin-Alpes

Le GECT Rhin - Alpes a mené à terme le précédent projet CODE 24.

Le projet The European Rail Freight Line System (ERFLS) a été achevé en 2018 avec un budget de 1 250 000 euros dans le cadre du programme Connecting Europe Facility (CEF).

En ce moment, il ne dispose que d'un seul projet cofinancé dans le cadre du CEF RAIS-IT avec un budget de 1 670 000 euros affectés, en régime de cofinancement, par le biais de la participation au programme Connecting Europe Facility (CEF).

Il n'a pas de structure fixe et ne fait appel qu'à des conseillers externes.

Il n'a pas de budget indépendant apporté par les partenaires.

3. European Grouping of Territorial Cooperation TRITIA limited

Le GECT TRITIA compte sur quatre projets cofinancés par voie d'appels INTERREG :

- I. AIR TRITIA (Interreg Europe centrale) : budget de 2 576 623 euros avec un cofinancement européen de 85 % égal à 2 190 129,65 euros ;
- II. TRANS TRITIA (Interreg Europe centrale) : budget de 1 348 090 euros avec un cofinancement européen de 85 % égal à 1 145 876,50 euros ;
- III. Wspólna digitalizacja 3D obiektów historycznych obszaru transgranicznego SK-PL (Interreg V-A PL -SK) : budget de 717 767,30 euros avec un cofinancement européen de 85 % égal à 610 102,21 euros ;
- IV. "Mówimy po słowacku! Hovoríme poľsky", INT/EB/BES/3/I/B/0023 (Interreg V-A PL -SK) : budget de 47 465 euros avec un cofinancement européen de 85 % égal à 40 345 euros.

Le GECCT TRITIA dispose d'un budget indépendant égal à 25 000 euros et quatre employés internes à temps plein (directeur général, directeur financier et deux chefs de projet) en plus de 4-5 employés à temps partiel.

4. Eisenbahnneubaustrecke Dresden Prag EVTZ / Nové železniční spojení Drážďany - Praha ESÚS (GECT PROUD)

Le GECCT PROUD participe dans un projet Interreg VA « Saxon-Czech Cross-border cooperation for the development of rail transport » avec un budget égal à 957 000 euros cofinancé à 85 % par l'Union européenne.

Le GECCT ne dispose ni d'un budget ni de ressources propres étant donné qu'il fait appel au personnel des membres du GECCT.

Partie II :

Mappage des instruments de financement en matière de mobilité et transports dans la programmation post 2020

1. Introduction : le nouveau Cadre financier pluriannuel 2021-2027

La programmation financière de l'Union européenne en termes de fonds auxquels les GECT peuvent avoir accès pour le cofinancement des leurs projets a été adoptée avec la récente communication de la Commission européenne intitulée "Un budget moderne au service d'une Union qui protège, qui donne de la force, qui défend", Cadre financier pluriannuel 2021-2027, du 2 mai 2018, COM(2018) 321 final.

Au moyen d'une combinaison de contributions et d'économies supplémentaires, la Commission propose un cadre financier pluriannuel global de 1,279 milliards d'euros sous la forme d'engagements pour la période 2021-2027, égale au 1,114 % du revenu national brut de l'UE-27.

À cette fin, le nouveau Règlement sur le Cadre financier pluriannuel sera adopté sur la base de l'art. 312 du TFUE qui prévoit la dotation suivante :

(en millions d'euros, prix 2018)								
Crédits d'engagement	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL 2021- 2027
1. Marché unique, innovation et agenda numérique	23 955	23 918	24 203	23 624	23 505	23 644	23 454	166 303
2. Cohésion et valeurs	51 444	54 171	56 062	56 600	57 148	59 200	57 349	391 974
dont : cohésion économique, sociale et territoriale	45 597	46 091	46 650	47 212	47 776	48 348	48 968	330 642

3. Ressources naturelles et environnement	50 323	49 580	48 886	48 097	47 326	46 575	45 836	336 623
dont : dépenses liées au marché et paiements directs	37 976	37 441	36 946	36 346	35 756	35 176	34 606	254 247
4. Migration et gestion des frontières	3 076	4 219	4 414	4 647	4 719	4 846	4 908	30 829
5. Sécurité et défense	3 154	3 229	3 183	3 281	3 517	3 743	4 216	24 323
6. Pays voisins et reste du monde	14 765	14 831	15 002	15 290	15 711	16 298	17 032	108 929
7. Administration publique européenne	10 388	10 518	10 705	10 864	10 910	11 052	11 165	75 602
dont : dépenses administratives des institutions	8 128	8 201	8 330	8 432	8 412	8 493	8 551	58 547
TOTAL CRÉDITS D'ENGAGEMENT	157 105	160 466	162 455	162 403	162 836	165 358	163 960	1 134 583
en pourcentage du RNB	1,12%	1,13%	1,13%	1,12%	1,11%	1,11%	1,09%	1,11%
TOTAL CRÉDITS DE PAIEMENT	150 168	151 482	160 631	160 631	160 631	160 631	160 631	1 104 805
en pourcentage du RNB	1,07%	1,07%	1,12%	1,10%	1,09%	1,08%	1,07%	1,08%
Marge disponible	0,22%	0,22%	0,17%	0,19%	0,20%	0,21%	0,22%	0,21%
Maximum de ressources propres en pourcentage du RNB (*)	1,29%	1,29%	1,29%	1,29%	1,29%	1,29%	1,29%	1,29%
(*) Ces pourcentages n'affectent pas le maximum établi dans la décision sur les ressources propres en vigueur.								

Sur la base du cadre réglementaire mentionné ci-dessus, la commission propose un cadre financier pluriannuel moderne et une série de programmes nouveaux et réformés axés sur les principes suivants :

1. davantage d'attention à la valeur ajoutée européenne ;
2. un budget simplifié et transparent ;
3. moins de bureaucratie pour les bénéficiaires ;
4. un budget plus agile et flexible.

En partant de ces critères, les programmes de financement à la charge du budget européen seront organisés autour des priorités principales des dépenses

thématiques correspondant aux rubriques de la structure budgétaire formelle. Dans chaque priorité, les programmes seront assemblés en grappes qui vont se refléter dans les titres du budget annuel. Cela permettra de clarifier la manière dont les programmes contribueront à la réalisation des objectifs.

Entre 2021 et 2027, les programmes de financement auxquels les GECT pourront participer, seront donc mis en œuvre dans le cadre des sept domaines thématiques identifiés :

1. marché unique, innovation et agenda numérique ;
2. cohésion et valeurs ;
3. ressources naturelles et environnement ;
4. migration et gestion des frontières ;
5. sécurité et défense ;
6. pays voisins et reste du monde ;
7. administration publique européenne.

Divers appels au financement seront lancés pour chacun de ces domaines.

Il convient de préciser dès à présent que les GECT peuvent participer à tous ces programmes sans exception : il existe en fait un maximum de liberté pour le développement de projets sur tous les domaines thématiques ainsi que pour repérer des ressources économiques même en dehors des programmes de financement de l'Union européenne.

Les deux principaux instruments utilisés par les GECT, dont on a fait état dans la première partie du rapport, sont l'INTERREG et le CEF.

Pour cette raison, une attention particulière sera accordée à une sélection de programmes extraits du budget prévisionnel qui semblent présenter un intérêt accru pour les GECT à partir de l'INTERREG et du Marché unique (parmi lesquels le CEF).

Il convient de noter qu'une plus grande attention peut être accordée à l'avenir au programme Horizon 2020 ainsi qu'aux autres dotations financières prévues pour les programmes sur la cohésion sociale et l'environnement. Au sujet de ces deux

domaines thématiques, dans le présent rapport on fera état de certains programmes de financement qui peuvent être d'intérêt pour le GECT.

Néanmoins, on réserve la plus grande attention à l'Interreg et à CEF.

L'Interreg sera confirmé et financé avec un crédit spécifique toujours à la charge du Fonds européen pour le développement régional. L'Interreg a en fait la finalité spécifique de promouvoir la coopération entre les régions et le financement peut n'avoir comme objet que la seule coopération, dans le cadre des objectifs importants sous le profil du droit de l'Union européenne. Cette opportunité de financement doit cependant être analysée individuellement en tant qu'objet.

Le CEF, c'est-à-dire le financement du réseau transeuropéen des transports (appelé TEN-T) sera financé dans le cadre du domaine thématique N° 1. La CEF aura toujours la finalité de soutenir et de cofinancer les études, la conception et l'exécution des réseaux transeuropéens de transport, avec une attention particulière pour les projets transfrontaliers.

On verra maintenant en détail pour chacun des domaines thématiques la dotation financière pour la période 2021 - 2027, concernant les deux secteurs présentant un intérêt majeur pour les GECT. On a choisi d'accorder de l'importance de manière indépendante au Fonds de développement régional, compte tenu des membres du GECT, bien qu'il s'agisse d'un fonds appartenant au domaine « cohésion et valeurs », traité, en ce qui concerne les autres aspects au paragraphe 3.

2. Fonds de développement régional et Fonds de cohésion - INTERREG

La communication sur le Cadre financier pluriannuel de la Commission européenne montre que les programmes INTERREG, à la charge du Fonds européen de développement régional, seront confirmés et qu'une proposition spécifique de Réglementation (COM(2018) 322 final 2018 / 0132 (APP) a été

approuvée par la Commission européenne. Le cofinancement demandé aux États membres aura un impact majeur par rapport aux programmes précédents dans le but de garantir une meilleure coordination avec les politiques nationales.

Au cours de la période 2021-2027 le soutien offert par le Fonds européen de développement régional et par le Fonds de cohésion aidera les États membres à réduire leurs disparités économiques, sociales et territoriales grâce à une série d'interventions qui, considérant les GECT comme l'outil principal de mise en œuvre, visent à atteindre cinq objectifs :

- I. **Une Europe plus intelligente** : promouvoir la compétitivité, la transformation numérique, l'entrepreneuriat et l'innovation (y compris la croissance inclusive et les entreprises sociales) et améliorer le contexte entrepreneurial dans le cadre de l'adaptation industrielle aux défis de la mondialisation, de l'économie circulaire et du changement climatique.
- II. **Une Europe plus verte et sans émissions de carbone** : promouvoir la transition vers une énergie propre et équitable pour améliorer l'efficacité énergétique, soutenir la transition vers une économie à faible émissions de carbone, stimuler les énergies renouvelables, soutenir l'utilisation innovante de technologies à faible émissions de carbone, soutenir les investissements verts et bleus, même en ce qui regarde la gestion durable des ressources naturelles, l'économie circulaire, l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation.
- III. **Une Europe plus connectée** : soutenir la mobilité, l'énergie et la connectivité des TIC au niveau régional pour développer des réseaux et systèmes régionaux capables de promouvoir le transport durable, les réseaux énergétiques intelligents et l'accès numérique à haute vitesse pour améliorer la connectivité au niveau régional, local et transfrontalier, également en termes de sécurité.
- IV. **Une Europe plus sociale** : mettre en œuvre les principes du socle européen des droits sociaux, en particulier l'apprentissage tout au long de

la vie, les infrastructures d'éducation et formation ainsi que les infrastructures sanitaires, culturelles et sociales.

- V. **Une Europe plus proche des citoyens** : favoriser un développement durable et intégré, en promouvant des initiatives locales qui stimulent la croissance et le développement socioéconomique local des zones urbaines, rurales et côtières.

Un système juridique basé sur les conditionnalités ex-ante et sur la conditionnalité macroéconomique sera maintenu. À travers le processus du semestre européen, la Commission et les États membres (notamment à travers ses programmes nationaux de réforme) garantiront la coordination et la complémentarité des financements au titre des fonds de la politique de cohésion et du nouveau programme de soutien aux réformes en ce qui concerne le soutien des réformes structurelles.

b. Mise en œuvre

La mise en œuvre des fonds est effectuée en partenariat avec les États membres et leurs régions sous le régime de gestion concurrente. Ces partenariats impliquent une forte mobilisation des parties prenantes au niveau national, régional et local, ainsi que de la société civile, afin de garantir l'appropriation des objectifs et des résultats et le rapprochement de l'Europe à ses citoyens, en plus de contribuer au renforcement des administrations nationales, régionales et locales.

Les nouvelles propositions de réglementation prévoient, comme élément central, une approche simplifiée et plus effective dans l'obtention des résultats, avec les modifications suivantes à partir de 2021 :

- réduction des frais administratifs grâce à des synergies et à l'alignement des normes de mise en œuvre entre les différents fonds, reconnaissance réciproque accrue des audits et possibilité de renouveler les systèmes de gestion et de contrôle existants ;

- mise en œuvre différenciée à travers des systèmes de gestion et de contrôle plus légers pour les programmes ayant obtenu de bons résultats ;
- davantage de flexibilité sous la forme d'une révision intermédiaire permettant, le cas échéant, d'adapter les priorités des dernières années de programmation pour faire face aux priorités émergentes et pour évaluer les progrès accomplis en réponse aux directives en matière d'investissement élaborées en liaison avec les recommandations par pays ainsi que les résultats obtenus ;
- une plus grande utilisation des instruments financiers, également par la participation volontaire au nouveau fonds InvestEU ;
- plus d'emphase sur les résultats que sur les dépenses.
- un cofinancement national accru contribuera à renforcer l'appropriation sur le terrain et l'impact de la politique.

Au cours de la période, un profil de paiement plus stable et prévisible sera atteint. Compte tenu de l'importance des engagements de la période 2014-2020 qui doivent être encore liquidés, le taux de préfinancement sera réduit. La réintroduction de la règle $n + 2$ conduira en outre à une meilleure gestion financière et à un démarrage plus rapide de la période de programmation.

À fin de maximiser l'impact de la politique de cohésion, les investissements matériels doivent être accompagnés de mesures non contraignantes, incluant l'amélioration des compétences de la force de travail. À cette fin, les programmes peuvent combiner le soutien du Fonds social européen+, du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion.

Le produit intérieur brut relatif par habitant restera le critère principal pour l'attribution des fonds, mais d'autres facteurs seront également pris en considération tels que le chômage, le changement climatique ainsi que l'accueil et l'intégration des migrants.

c. Dotation économique

La dotation économique pour le développement régional et de cohésion est la suivante :

Chiffres en prix courants		Millions d'euros
Dotation totale 2021-2027		273 000
dont :		
Fonds européen de développement régional		226 308
dont :		
Investissements pour la croissance et l'occupation		215 172
Coopération territoriale européenne		9 500
Régions ultrapériphériques et zones faiblement peuplées		1 637
Fonds de cohésion		46 692
dont la Contribution au mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe (MCE) - Transports		11 285

3. Marché unique, innovation et agenda numérique

Il convient de noter que les projets considérés comme éligibles, dans le domaine thématique relatif au marché unique, seront ceux ayant pour objet l'étude, la conception et la mise en œuvre dans les domaines suivants : recherche et innovation, infrastructures stratégiques essentielles, renforcement du marché unique, projets spatiaux stratégiques.

En matière de recherche, un programme de financement dans la continuité d'Horizon 2020 sera proposé. Dans le sillage du succès d'Horizon 2020, le nouveau programme continuera à promouvoir l'excellence de la recherche et à mettre l'accent sur l'innovation, par exemple à travers le développement de prototypes, de biens non matériels et du transfert des connaissances et des technologies. Un nouveau Conseil européen pour l'innovation agira comme un

« guichet unique » pour les innovateurs à fort potentiel et de pointe, afin que l'Europe devienne pionnière de l'innovation créant de nouveaux marchés. De ce point de vue, on signale d'ores et déjà la possibilité d'établir des collaborations stables de nature horizontale, afin de ne pas violer les normes européennes sur le marché intérieur, avec des universités publiques et privées capables d'apporter une contribution réelle à la recherche et de promouvoir les idées.

En se référant particulièrement aux infrastructures stratégiques, la Commission propose, outre les appels CEF traditionnels, de créer un nouveau fonds d'investissement entièrement intégré, InvestEU. De cette manière, comme précisé dans la communication de la Commission européenne sur la programmation 2021-2027, un montant relativement limité de ressources publiques pourra être utilisé pour mobiliser d'importantes ressources privées vers les investissements indispensables. Avec le groupe Banque européenne d'investissement comme principal partenaire chargé de la mise en œuvre et avec la contribution d'autres partenaires, tels que les banques nationales de promotion, InvestEU ancrera tous les instruments financiers gérés de manière centralisée au sein de l'UE dans une structure unique simplifiée. Cette nouvelle approche réduira les chevauchements, simplifiera l'accès aux financements et réduira les charges administratives. Avec une contribution du budget de l'UE égal à 15,2 milliards d'euros, InvestEU devrait mobiliser plus de 650 milliards d'euros d'investissements supplémentaires dans toute l'Europe. De ce point de vue, pour être compétitifs, il est nécessaire que le GECT établisse rapidement des rapports de collaboration, sans discrimination, avec des entreprises publiques et privées ayant l'intention de développer des projets dans le domaine territorial du GECT. En effet, le principal critère d'attribution des fonds en matière d'infrastructure sera l'effet multiplicateur.

Le maintien du programme CEF ne sera pas moins important. Comme indiqué dans l'analyse de la Commission européenne mentionnée avant, le futur programme exploitera mieux les synergies entre l'infrastructure numérique, les

transports et l'énergie, en développant par exemple une infrastructure pour les carburants de substitution ou des réseaux durables et intelligents sur lesquels le marché unique numérique et l'Union de l'énergie s'articuleront. À la suite du succès de la période de programmation actuelle, une partie de la dotation du Fonds de cohésion (11,3 milliards d'euros) sera transférée au mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe pour les projets du secteur des transports à forte valeur ajoutée européenne.

Dans ce domaine thématique, il convient de noter qu'un nouvel instrument financier sera introduit pour promouvoir l'agenda numérique. Afin de combler le fossé actuel en matière d'investissements numériques, la Commission propose de mettre en place un nouveau programme pour l'Europe numérique visant à façonner et à soutenir la transformation numérique de la société et de l'économie européennes. De ce point de vue, il sera nécessaire de prévoir en temps utile des partenariats avec des excellences capables d'effectuer la numérisation coordonnée de toutes les procédures similaires des régions appartenant au GECT.

Le programme de soutien aux petites et moyennes entreprises sera également maintenu et renforcé. Suite au succès du programme COSME actuel, un nouveau programme sera approuvé qui aidera les entreprises et les consommateurs à mieux exploiter le potentiel du marché unique en fournissant des instruments d'information, en élaborant des normes techniques et en soutenant la coopération entre les administrations.

Dans ce contexte, les programmes et leurs dotations correspondantes sont rapportées ci-après :

- I. Horizon Europe
 - a. Objectifs : renforcer la base scientifique et technologique de l'UE ; promouvoir la compétitivité de l'UE et ses résultats en termes d'innovation ; réaliser les priorités stratégiques de l'UE et faire face aux défis mondiaux ;

- b. Mise en œuvre : via trois socles : science ouverte, défis mondiaux et compétitivité industrielle, innovation ouverte ;
- c. dotation économique.

Chiffres en prix courants	Millions d'euros
Dotation pour Horizon Europe	97 600*
Dotation pour le programme Euratom de recherche et de formation	2 400
Dotation totale 2021-2027	100 000

II. Invest EU

- a. Objectifs : le fonds InvestEU est le nouvel instrument pour les investissements de l'Union. Pour mobiliser des financements publics et privés, le fonds fournit l'assurance de l'UE, sous forme de prêts, de garanties, de participations ou d'autres instruments de marché, en faveur d'investissements stratégiques destinés à soutenir les politiques internes de l'UE. les investissements pour promouvoir les infrastructures durables, la recherche et l'innovation, la transformation numérique, l'accès aux financements pour les petites et moyennes entreprises, l'éducation, les compétences, l'infrastructure sociale et le développement et le renforcement des structures de marché qui sont la base du microcrédit et de l'économie sociale seront au cœur des interventions. les investissements numériques seront une priorité transversale essentielle pour toutes les fenêtres d'InvestEU ;
- b. Mise en œuvre : le programme InvestEU comprendra le fonds InvestEU, l'assistance InvestEU et le portail InvestEU ;
- c. dotation économique.

Chiffres en prix courants		Millions d'euros
Fenêtre	Garantie budgétaire	Investissements mobilisés (estimation)

Infrastructures durables	11 500	185 000
Recherche et innovation	11 250	200 000
Investissements sociaux et compétences	4 000	50 000
Petites et moyennes entreprises	11 250	215 000
Total	38 000	650 000

III. Mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe (Connecting Europe Facility - CEF)

- a. Objectifs : le mécanisme pour interconnecter l'Europe soutient des investissements et des coopérations visant à développer l'infrastructure dans les secteurs des transports, de l'énergie et du numérique et interconnecte l'UE et ses régions. Il est également conforme aux objectifs de la politique de décarbonisation et de numérisation de l'économie européenne. Avec une référence particulière au secteur des transports, le mécanisme vise à réaliser les deux niveaux du réseau européen pour toutes les modalités de transport : la structure stratégique (le réseau central) d'ici à 2030 et le niveau ramifié (le réseau mondial) à l'horizon 2050. Il soutient également le développement de systèmes européens de gestion du trafic aérien et ferroviaire ainsi que l'UE pour le passage à une mobilité connectée, durable, inclusive et sûre. Il contribue aussi à la décarbonisation des transports, en donnant naissance par exemple à un réseau européen d'infrastructure de recharge et de carburants de substitution ou en donnant priorité à des modalités de transport plus respectueuses de l'environnement ; en ce qui concerne le secteur de l'énergie, l'objectif principal est de compléter les sections prioritaires des réseaux énergétiques essentiels pour le marché intérieur. Le mécanisme cherche également à promouvoir des

réseaux d'énergie intelligents et numériques afin d'atteindre les objectifs d'interconnexion et d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement. La promotion de la collaboration entre les États membres sera essentielle afin d'intégrer les projets transfrontaliers liés aux énergies renouvelables ; dans le secteur du numérique, le mécanisme maximise les avantages offerts par le marché unique numérique aux citoyens et aux entreprises. La réalisation de réseaux numériques à très haute capacité profite à tous les services numériques innovants, y compris la mobilité connectée. Par ailleurs, il contribue à assurer que les principaux moteurs socio-économiques tels que l'école, les hôpitaux, les nœuds de transport, les principaux fournisseurs de services publics et les entreprises à forte intensité numérique aient accès, à l'horizon 2025, à des connexions haut débit orientées vers l'avenir.

- b. Mise en œuvre : le mécanisme d'interconnexion de l'Europe sera géré au niveau central par la Commission, qui sera accompagnée par l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux. Les subventions directes seront le principal instrument.
- c. dotation économique.

Chiffres en prix courants		Millions d'euros
Dotation totale 2021-2027		42 265
Numérique		3 000
Énergie		8 650
Transports		30 615
dont :		
Dotation générale		12 830
Contribution du Fonds de cohésion		11 285
Soutien pour la mobilité militaire		6 500

IV. Programme pour une Europe numérique

- a. Objectifs : Europe numérique est un nouveau programme dédié à la transformation numérique des services publics et des entreprises, axé sur le renforcement des investissements dans les systèmes informatiques et les données haute performance, l'intelligence artificielle, la cybersécurité et les compétences numériques avancées, ainsi que sur l'application à grande échelle des technologies numériques dans tous les secteurs économiques européens. En référence au domaine du présent rapport, il est précisé que ces numérisations peuvent également concerner le secteur des transports ;
- b. Mise en œuvre : il sera géré au niveau central par la Commission européenne sur la base des directives suivantes : 1) Les infrastructures pour les systèmes informatiques haute performance et l'élaboration de données seront sous-traités ensemble pour développer un écosystème européen intégré de superordinateurs (comprenant le matériel, le logiciel et les applications), dédié particulièrement aux domaines d'intérêt public. 2) Les capacités dédiées à la cybersécurité, tant dans l'administration publique que dans le privé, seront augmentées à travers : i) l'acquisition de solutions avancées, équipements, outils et données par des appels d'offres, ii) un meilleur accès aux organismes de certification et aux installations d'essai ; iii) la fourniture d'assistance technique et des conseils par du personnel expérimenté. 3) Des plates-formes ouvertes et un « espace commun de données » pour l'intelligence artificielle seront acquis et rendus largement disponibles dans toute l'UE au moyen des pôles d'innovation numérique qui mettront des installations d'essai et leurs connaissances à la disposition des petites entreprises et des innovateurs au niveau local. 4) Le socle relatif aux compétences numériques avancées offrira aux étudiants et aux experts en technologie l'opportunité de suivre des formations

sur les technologies numériques avancées (analyse de données, robotique, intelligence artificielle, chaînes de blocs, cybersécurité, systèmes informatiques haute performance, informatique quantique, etc.), des cours spécialisés et des stages dans des entreprises utilisant des technologies avancées. 5) La transition à l'ère du numérique dans les secteurs d'intérêt public, sera accompagnée de projets de mise en œuvre à grande échelle pour aligner les investissements des États membres et de l'UE afin de garantir la large disponibilité et l'interopérabilité des solutions résultantes, en faisant progresser les activités et les services fournis dans le cadre des programmes précédents. En outre, un soutien sera offert aux petites et moyennes entreprises qui s'engagent dans la transformation numérique, en particulier dans les secteurs comme l'intelligence artificielle ;

c. dotation économique.

Chiffres en prix courants	Millions d'euros
Dotation totale 2021-2027	9 194

V. Programme pour le marché unique

- a. Objectifs : le nouveau programme pour le marché unique soutient le fonctionnement efficace du marché unique en assurant la coopération entre les autorités et la fourniture de services aux citoyens et aux entreprises, en particulier aux petites et moyennes entreprises. Cela soutient en plus la définition des normes et l'activité législative de l'UE dans des secteurs tels que l'accès aux marchés et aux financements, la protection des consommateurs, la sécurité alimentaire, l'anti-blanchiment d'argent, la concurrence, les statistiques, l'information financière et la révision comptable ;
- b. Mise en œuvre : par l'intégration de divers instruments relatifs au marché unique, gérés au niveau central par la Commission, que l'on

- pourra combiner avec le programme Invest EU afin de permettre l'accès au crédit aux petites et moyennes entreprises ;
- c. dotation économique.

Chiffres en prix courants		Millions d'euros
Dotation totale 2021-2027		6 089*
dont :		
Programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME)		3 000*
Sécurité alimentaire		1 680
Statistiques		552
Services financiers		528
Consommateurs		188
Concurrence		140

VI. FISCALIS - Coopération dans le secteur fiscal

- a. Objectifs : Fiscalis est axé sur la création de mécanismes plus efficaces, y compris des outils informatiques, pour améliorer l'administration fiscale et la coopération administrative, visant notamment à fournir aux administrations fiscales nationales des moyens plus efficaces dans leur lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, tout en facilitant le respect des obligations fiscales. Dans le domaine des transports entre des îles, par exemple, un projet de coopération sur les tarifs du service public sur la continuité territoriale pourrait être mis au point, en imaginant des avantages fiscaux compatibles avec les politiques en matière d'aides d'État au lieu de contributions directes ;
- b. Mise en œuvre : compte tenu de la nature de ses activités et de son orientation vers les administrations fiscales en tant que

- bénéficiaires, Fiscalis continuera à être mis en œuvre par gestion directe, ce qui permettra une attribution des fonds ciblée et appropriée, associée à la capacité de s'adapter rapidement aux nouvelles priorités et exigences ;
- c. dotation économique.

Chiffres en prix courants	Millions d'euros
Dotation totale 2021-2027	270

VII. DOGANA – Coopération dans le secteur douanier

- a. Objectifs : le programme vise à soutenir les autorités douanières dans la protection des intérêts économiques et financiers de l'Union et de ses États membres. Le programme facilite l'environnement administratif pour les opérateurs commerciaux internationaux, y compris la numérisation des interactions entre les opérateurs commerciaux et les services des douanes. Le programme renforce en plus la sécurité et la protection des citoyens, en poursuivant en même temps la modernisation des douanes. Il remplit un rôle de premier ordre, en ce qu'il optimise le fonctionnement de l'union douanière dans tous ses aspects et augmente par conséquent l'attractivité et la crédibilité de l'UE en tant que partenaire commercial dans un contexte de mondialisation ;
- b. Mise en œuvre : le programme poursuivra ses propres objectifs par les biais d'appels d'offres et de subventions gérées directement pour développer des systèmes électroniques transeuropéens interconnectés et des actions communes. Sa mise en œuvre vise à une nouvelle simplification pour maximiser l'utilisation des montants forfaitaires et des coûts unitaires dans le contexte des subventions. Les remboursements des experts feront également partie des mécanismes de mise en œuvre du programme ;

c. dotation économique.

Chiffres en prix courants	Millions d'euros
Dotation totale 2021-2027	950

4. Cohésion et valeurs

Les fonds structurels constituent l'outil traditionnellement le plus utilisé pour mettre en œuvre la politique de cohésion visant à rééquilibrer le rapport entre les régions moins développées et les régions économiquement plus prospères. La Commission européenne va continuer à fournir ces fonds bien que, dans les documents budgétaires, l'impact relatif pourra être perçu presque exclusivement en combinaison avec les autres politiques de financement de l'Union.

Dans le domaine de la politique de cohésion, un fonds social européen renforcé et restructuré, qui s'élèvera à environ 100 milliards d'euros pour la période, égal à 27 % environ des dépenses pour la cohésion, fournira un soutien ciblé pour l'emploi des jeunes, la remise à niveau et la reconversion des travailleurs, l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté.

Ci-après certains programmes tirés à titre d'exemple et d'intérêt potentiel pour le GECT.

I. Justice, droits et valeurs

- a. Objectifs : l'objectif général du fonds pour la justice, les droits et les valeurs est de soutenir des sociétés ouvertes, démocratiques et inclusives. Le fonds vise à responsabiliser les citoyens par la protection et la promotion des droits et des valeurs et par le développement futur de l'espace européen de justice. Par exemple, un cadre de règles pour la protection des utilisateurs et des consommateurs qui utilisent les transports vers les îles pourrait être

- établi avec la mise en place d'une autorité de conciliation indépendante de composition mixte entre les régions du GECT ;
- b. Mise en œuvre : le nouvel instrument associe des programmes à petite échelle avec les objectifs et les bénéficiaires correspondants afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des actions de l'UE ;
 - c. dotation économique.

Chiffres en prix courants		Millions d'euros
Dotation totale 2021-2027		947
dont :		
Droits et valeurs		642
Justice		305

II. Europe créative

- a. Objectifs : L'objectif général d'Europe créative est de soutenir des sociétés ouvertes, inclusives et créatives et d'améliorer la compétitivité des domaines culturels et créatifs, en renforçant la croissance et la création de postes de travail. Le programme vise à : protéger, développer et promouvoir la diversité culturelle européenne et le patrimoine culturel de l'Europe ; soutenir la création et la diffusion d'œuvres européennes diversifiées et de qualité auprès du grand public au niveau transfrontalier ; soutenir la créativité basée sur la culture dans l'éducation et dans l'innovation ; développer la dimension transfrontalière des secteurs culturels et créatifs ; améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation des secteurs créatifs et audiovisuels ;
- b. Mise en œuvre : le programme va continuer à être mis en œuvre principalement par l'agence d'exécution pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture ;
- c. dotation économique.

Chiffres en prix courants	Millions d'euros
Dotation totale 2021-2027	1 850
dont :	
MÉDIAS	1 200
Culture	650

5. Ressources et environnement naturels

- I. Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
 - a. Objectifs : l'action du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche est axée sur trois objectifs : préserver la santé des mers et des océanes et garantir la durabilité de la pêche et de l'aquaculture en réduisant l'impact des activités de pêche sur le milieu marin tout en renforçant la compétitivité et l'attractivité du secteur halieutique ; promouvoir l'économie bleue, en particulier en favorisant le développement de communautés côtières prospères et durables et en renforçant les investissements, les compétences et le développement du marché ; renforcer la gouvernance internationale des océans ainsi que la sécurité et la protection de l'espace maritime dans les zones non encore couvertes par des accords internationaux de pêche ;
 - b. Mise en œuvre : Le programme sera mis en œuvre aussi bien en régime de gestion concurrente qu'en régime de gestion directe. Les subventions et les instruments financiers constitueront les principaux outils de financement ;
 - c. dotation économique.

Chiffres en prix courants		Millions d'euros
Dotation totale 2021-2027		6 140

- II. LIFE- Programme pour l'environnement et l'action pour le climat
- a. Objectifs : Le programme vise à : passer à une économie circulaire, efficiente dans la consommation d'énergie et de ressources, à faibles émissions de carbone et résiliente aux changements climatiques ; protéger et améliorer la qualité de l'environnement ; conserver la nature et arrêter et inverser la perte de biodiversité ;
 - b. Mise en œuvre : le programme s'articule en deux volets principaux : environnement : nature et biodiversité ; économie circulaire et qualité de vie ; action pour le climat : atténuation et adaptation ; transition à l'énergie propre. la partie du programme LIFE concernant les subventions et les appels d'offres publics sera toujours directement gérée par la Commission avec l'aide d'une agence d'exécution ;
 - c. dotation économique.

Chiffres en prix courants	Millions d'euros
Dotation totale 2021-2027	5 450
dont :	
Environnement	3 500
Climat	1 950

Nous restons à votre disposition pour toute précision supplémentaire et on profite l'occasion pour vous saluer bien cordialement.

M. le Prof. Avocat Davide Maresca